William DELANNOY
Conseiller Municipal (UMP)
Président du Groupe « Saint Ouen en toute liberté »
73 rue Albert Dhalenne
93400 Saint Ouen

CABINET DU MAIRE
6 Place de la République
93400 SAINT-OUEN

Saint-Ouen, le 8 décembre 2009

OBJET : Demande de modification du règlement intérieur du conseil municipal – questions orales

Madame le Maire,

Comme évoqué lors du conseil municipal du 2 novembre 2009, je vous demande, au nom des trois groupes d'opposition de la liste « Vivre & S'épanouir à Saint-Ouen » de bien vouloir porter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal une délibération sur la modification du règlement intérieur concernant les questions orales et visant à placer celles-ci en début de séance, après les déclarations du Maire, afin que le public présent dans la salle puisse en avoir lecture et réponse.

En effet, les conseils ayant très souvent un ordre du jour chargé et des débats riches, ne permettent pas toujours à l'auditoire de rester jusqu'à la fin des séances. Il nous parait donc légitime de permettre aux personnes qui font l'effort de se déplacer pour assister au conseil de pouvoir prendre connaissance des questions orales posées par les élus avant le déroulé de l'ordre du jour du conseil.

En vous remerciant par avance de donner suite à notre proposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

VILLE DE SAINT-OUEN
10 DEC. 2009
Secrétariat du conseil municipal